

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 21 janvier 2020 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Demande de subvention DRAC pour des projets CGEAC pour 2020

Présents : Omar AIT MOUH, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Alain BOUSQUET, Hélène BROUSSE, Michel BROUSSE, Eliane BRUNEL, Colette CABROL, Alain CARBON, Alain CARLES, Jean-Claude CASTILLO, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Etienne CRESPIY, Thierry DE KERIMEL, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Philippe GREFFIER, Camille GUAGNO, Philippe GUIRAUD, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT, Roger OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Marc TARDIEU, André TAURINES, Guy THOMAS, Michel VANDERCAMERE, Jean-François VERONIN MASSET, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAÏ.

Le nombre de délégués en service est de 69

Convocation du conseil en date du 13 janvier 2020

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

23 JAN. 2020

PAR PUBLICATION
LE

23 JAN. 2020

PAR DELEGATION
LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :

Procurations : Sarah ARKAM à Benoît MERLIN, Jacqueline BESSET à Jean-Claude CASTILLO, Nicole CATHALA à Denis BOUILLEUX, Sarah EL KHAZ à François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE à Sabine CHABERT, Evelyne GUILHEM à Philippe GREFFIER, Anne HUMBLOT à Guy BONDOUY, Jeanne ISSALYS à Giovanni ZAMAÏ, Guy JULIA à Eliane BRUNEL, Gérard LAMARQUE à Etienne CRESPIY, Catherine PUIG à Christophe PRADEL, Philippe SOL à Jean-François VERONIN MASSET, Eric THOMAS à Guy THOMAS.

Excusés : Hubert CHARRIER, Marie-Christine CHOPIN, Michel DARDIER, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Bruno POMART, Patricia RUIZ, Agnès SOULIER.

Signature

Absents : Blaise ALIBEU, Dominique BAREGE, Jean-Pierre BRIOL, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Danièle THOMAS.

Secrétaire de séance : Michel BROUSSE.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a signé en 2019 avec la DRAC, le PETR et d'autres acteurs du Pays Lauragais une convention pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC) visant à renforcer ses actions dans ce domaine.

Monsieur le Président indique que certains projets d'action culturelle portés par le réseau de médiathèques en 2020 peuvent bénéficier d'une aide financière de la DRAC dans ce cadre contractuel. Le réseau propose dans le cadre de la CGEAC des projets en direction de la petite enfance (spectacle de danse « De quelle couleur est le vent » et ateliers de pratique), de scolaires (expositions et ateliers avec plusieurs artistes autour de la gravure) et de personnes en apprentissage du français (ateliers d'écriture et illustration avec Sophie Vissiere).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de mettre en œuvre les projets d'éducation artistique et culturelle tels que présentés par Monsieur le Président.

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC selon le budget prévisionnel ci-après et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Dépenses		Recettes	
Contrat de cessions et ateliers « De quelle couleur est le vent »	2 200 €	DRAC	2 550 €
Ateliers Sophie VISSIERE	1 150 €	Autofinancement CCCLA	2 550 €
Ateliers gravure Yoël JIMENEZ	300 €		
Ateliers gravure et exposition Juliana Gomez Montes	800 €		
Ateliers BD et gravure	650 €		
TOTAL	5 100 €	TOTAL	5 100 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary le 21 janvier 2020

Le Président,

PH
Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 23/01/2020

Reçu en préfecture le 23/01/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20200123-20200005-DE